Conseil Municipal de Frontenaud
Séance mercredi 7 octobre 2026 à 20h00, salle du conseil

Présents : Christine **LOUROT**, Clément **MARTIN**, Magali **BERNARD**, Éric **DE VECCHI**, Céline **RAPP,** Jacques **FERRIER**, Jacqueline **VINCENT**, Laurent **BILLOUD**, Denis **MERCIER**, Sébastien **SAUTRON**, Roselyne **STEURER,** Robert **RAVINET**, Delphine **GOUMAZ**

Excusées : Maude **CLAVEZ** pouvoir à Laurent BILLOUD
Marilyne **BOUSSEMART** pouvoir à Céline RAPP

Président de séance : Christine LOUROT

La séance est ouverte à 20h00

ORDRE DU JOUR :
1. Approbation du procès-verbal séance du 09 Juillet 2026,
2. CDG71 : Renouvellement convention cadre des prestations facultatives et missions relevant de la cotisation additionnelle,
3. Servitude de passage au profit de la parcelle AL n°272,
4. Vente du garage sis sur la parcelle AL n°274,
5. Proposition bail commercial pour le nouveau commerce,
6. Création d'un emploi contractuel : agent de maîtrise,
7. Actions du maire dans le cadre de ses délégations,
8. Compte-rendu des commissions,
9. Informations diverses.

Roselyne STEURER et Jacqueline VINCENT annoncent enregistrer la séance.

Madame Le Maire demande une minute de silence en mémoire de notre ancien colistier M Denis BEUSCHER, disparu tragiquement dans un accident de la circulation.

Désignation du secrétaire de séance : Madame le maire propose Éric DE VECCHI et demande s'il y a d'autres propositions.
Pas d'autre proposition donc Éric DE VECCHI est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal séance du 9 Juillet 2026

Madame Le maire précise qu'elle a transmis, à tous les élus, le courrier adressé à la commune par Madame Steurer et en fait lecture.
Madame Steurer demande que son courrier soit annexé au PV.

Madame Le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 9 juillet 2026.
Après d'âpres discussions, le procès-verbal du CM du 9 juillet 2026 est adopté à 11 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.
Pour répondre à la demande de Madame Steurer, Madame Le Maire propose d'annexer le courrier de celle-ci au PV du 9 juillet ; demande refusée par 10 voix contre, 2 abstentions et 3 pour.

2. CDCG71 : Renouvellement convention cadre des prestations facultatives et missions relevant de la cotisation additionnelle

Madame Le Maire fait un bref résumé des missions du Centre de Gestion 71. Une conseillère demande le coût de la convention. Madame Le Maire précise que c'est un pourcentage par habitants et qu'elle le précisera après l'avoir vérifié.
Madame Le Maire propose le renouvellement de la convention cadre avec le CDG71.
Renouvellement adopté à l'unanimité

3. Servitude de passage au profit de la parcelle AL n°272

Les acquéreurs de l'ancien hôtel demandent la création d'une servitude de passage piéton, à l'angle sud-est du bâtiment.
Madame Le Maire propose la création d'une servitude ;
Proposition acceptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

4. Vente du garage et de la grange sis sur la parcelle AL n°274

Madame Le Maire annonce avoir reçu une proposition d'achat du garage et de la grange attenants à la maison, de la part de M. Yves BEY, propriétaire de la villa, pour un montant de 15 000 €.
Une conseillère demande si une estimation du bien a été faite. Madame Le Maire répond par l'affirmative et en fait lecture.
La conseillère conteste cette estimation et reproche de ne pas en avoir fait établir plusieurs. Elle reproche également le fait de vendre ces bâtiments et souhaiterait les conserver dans le patrimoine communal. Un adjoint lui demande de préciser dans quel but et quel projet elle a pour ces bâtiments, sachant que nous n'aurons pas de financement suffisant pour réaliser les travaux envisagés. Aucune réponse n'a été apportée.
Le projet de logement VIF dans ces bâtiments, tranche optionnelle du marché d'un montant de 268 214€, étant abandonné faute de financement, Madame Le Maire propose d'accepter l'offre d'achat d'un montant de 15 000 €.
Proposition d'achat acceptée par 12 voix pour, 1 abstention et 2 contre.

5. Proposition bail commercial pour le nouveau commerce

Madame Le Maire demande si tout le monde a bien reçu et pris connaissance du projet de bail concernant le futur local commercial.
Une conseillère précise que le bail proposé, 3/6/9, est dangereux et contraignant pour la commune. En cas de faillite, décès de la gérante ou autre cessation d'activité, il serait difficile de récupérer le bâtiment.
Elle précise que d'autres types de baux existent et qu'il serait plus judicieux de le modifier.
Elle demande également comment le montant du loyer de 300 € a été établi. Un adjoint lui rappelle avoir déjà répondu à cette question lors d'un précédent CM. Sur quoi elle répond qu'il n'y en a aucune trace dans les CR. L'adjoint précise que le prix moyen d'un bail commercial dans la région louhannaise est de 6 à 10 € le m². Le loyer actuel du salon de coiffure est de 6 €/m², d'où le montant calculé de 300 € qui correspond à 6 € le m².
Une autre conseillère ajoute qu'aucun dépôt de garantie n'est mentionné. Après discussion, une proposition de dépôt de garantie de 300 € est soumise au vote.
Proposition refusée par 6 voix contre, 6 abstentions et 3 voix pour.
Madame Le Maire soumet au vote le projet de bail présenté
Projet de bail accepté par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

6. Création d'un emploi contractuel : agent de maîtrise,

Pour faire face à l'arrêt de travail d'un agent du service technique, la société BRESSE SERVICE EMPLOI, a mis à disposition de la commune, depuis le 1er septembre, une personne pour un coût horaire de 22.80€.
Cette procédure a permis de répondre rapidement au besoin de personnel, sans les lourdeurs d'un recrutement.

Cette personne donnant toute satisfaction, Madame Le Maire propose de lui faire un contrat en direct, plus économique pour la commune. Pour cela il faut créer un poste d'agent contractuel pour la durée de l'arrêt de travail de notre agent.
Proposition de création d'un poste d'agent contractuel acceptée à l'unanimité.

7. Actions du maire dans le cadre de ses délégations,

* Plusieurs DIA :
  - LAINE-JOYEUX/AXFORIMMO
  - SCI ROTIN/PAQUELET-MARTIN
  - LA GIZIA/OSKAYA
  - IHAMOUCHENE/LUMET

La commune ne souhaite pas préempter.

* Madame Le Maire annonce avoir validé les devis suivants :
  - Réalisation du chemin piétonnier, entreprise Mercier Bâtiments, pour un montant de HT 31 330€, après réponse favorable des subventions demandées d'un montant de 11 466€ ;
  - Volets roulants vélux pour les logements meublés, route de Rérafay, entreprise Mercier Bâtiments, d'un montant de 3 193€ HT ;
  - Centre de gestion pour l'archivage des documents pour 2100 €.

8.Compte-rendu des commissions

- Les marchés estivaux ont rencontré un franc succès. La commission Vie associative- Fête et Cérémonies, travaille sur l'organisation du marché de Noël qui se tiendra le dimanche 13 décembre de 10h à 17h, à la salle polyvalente et ses abords ;
- Un conseiller s'est rendu à Champagnat pour une séance de remise à niveau du code de la route, financée par la MSA. Celle-ci ne lui semble pas être la bonne formule et préférerait passer par l'auto-école PATRICK qui propose un stage de 2 h, pour 15 personnes maxi, facturé 200 €. Il précise que la commune a la possibilité de demander une participation financière aux participants. Ce qui limiterait le coût pour la commune et permettrait de faire plusieurs sessions si le nombre de participants est élevé.

- Sécurité routière. Madame Le Maire précise que 406 questionnaires ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants et que nous n'avons eu que 19 retours (environ 5%).
Un adjoint propose de se joindre au groupe de travail pour la prochaine réunion afin de présenter les résultats du radar pédagogique installé route des Essarts, dont la fiabilité a été mise en cause.
Une conseillère précise qu'un habitant des Essarts a envoyé un mail à la mairie, afin de proposer des solutions et qu'un adjoint lui aurait répondu en étant « agressif ». L'adjoint en question propose de lire les mails évoqués afin que tout le monde puisse juger de la teneur des conversations. La conseillère refuse que le mail de l'administré soit lu sans son consentement. L'adjoint fait lecture uniquement de son message.
Les questionnaires ont été remis au groupe de travail, qui, lors d'un prochain conseil, soumettra les résultats et propositions induites.

- Voirie : les travaux prévus ont été réalisés. Restent les points à temps. On constate une importante dégradation des routes en raison de la sécheresse.

- Affouage : inscription jusqu'au 30 octobre

- SIVOM : le principal sujet traité lors de la dernière AG concerne la gestion des déchetteries : horaires, accès…

- Eau potable : COPIL de restitution de la 1ère phase du Schéma Directeur

9. Informations diverses

- Le food-truck le RUSTIC nous a prévenu qu'il arrêtait de venir à Frontenaud. Il remercie la municipalité et la population pour leur accueil.

- L'une des agentes de la garderie change de domaine professionnel et se met donc en disponibilité à compter du 2/01/2027.

- Une conseillère demande la possibilité de réunir la commission Affaires Scolaires. Les effectifs sont en diminution et les prévisions pour la rentrée 2027 sont préoccupantes. Madame Le Maire annonce rencontrer prochainement le directeur du RPI et M. Le Maire de Le Miroir. Si nécessaire, la commission sera ensuite convoquée.

- Un conseiller prend tous les renseignements pour mettre en place une formation aux 1er secours pour les frontenaliens. Le format le plus adéquat serait une formation de 2 h. Reste à définir les modalités d'organisation et de financement de cette formation.

- Une matinée citoyenne pour le désherbage du cimetière est organisée le samedi 17 octobre 2026.
- Une matinée Ronde des Elfes (ramassage des déchets le long des routes de notre commune) sera organisée au tout début du printemps 2027.

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée 22h05